

HOTEL DE VILLE

Comité des marchés

On reproche souvent à nos échevins de ne faire rien ou très peu à chaque séance du conseil et cependant le reproche n'est pas toujours justifié. Hier, par exemple, les échevins ont eu à discuter des questions importantes inscrites sur l'ordre du jour et le conseil n'a pu en discuter une seule, vu que la séance avait été consacrée presque exclusivement à l'audition de différentes délégations.

Son Honneur le maire Desjardins a résolu de remédier à cet état de choses. Les délégués, à l'avenir, ne paraîtront pas dans la salle des délibérations. Ils seront reçus dans le cabinet du maire une demi-heure avant l'ouverture de la séance, c'est-à-dire à 2.30 p. m. Le maire devra recevoir, au moins, une heure avant la réception des délégués.

Le comité des marchés a, hier, sous la présidence de l'échevin Beaulieu, tenu sa séance.

Sur demande du président, l'échevin Nolan a été autorisé à voir le président du conseil des délégués pour que le rapport soit fait le plus tôt possible au conseil, afin que l'on choisisse un emplacement pour le nouveau marché Saint-Laurent, puis que l'on pousse ensuite la construction avec vigueur. On se plaint grandement aussi de ce que le marché Saint-Paul, du côté du marché Bonsecours, est encombré de bonne heure le matin par des voitures de toutes sortes de commerçants, la plupart déguisés en cultivateurs et quand ces derniers arrivent ils ont plus de place pour vendre leurs légumes que les autres qui arrivent plus tard le matin.

Un projet concernant la cité a été reçu au sujet de cet encombrement. Il a été pris par M. Darling, rue Saint-Paul, qui se plaint de ce qu'il ne peut plus louer son magasin qui lui donne \$1.80 par semaine à cause de l'encombrement de la rue. Un sous-comité, composé des échevins Beaulieu et Renaud, a été nommé pour s'occuper de la question. On parle d'élargir la rue Bonsecours pour obvier à l'inconvénient.

A propos de la construction, plusieurs fois le conseil a été saisi. Les commerçants en cette ligne qui tiennent magasin, paient une licence, tandis que ceux qui vendent le soir pressés sur les marchés n'ont qu'à payer la pesée, soit 25 cts.

Or, l'arrive que l'on fait peser plusieurs fois le même poids de foie à différentes reprises, puis on va le vendre au marché à foie. On va charger ensuite un nouveau voyage qui pèse 200 ou 300 livres de moins que le premier, puis on s'installe pour le vendre avec le même billet de pesée obtenu le premier voyage, et on vend ainsi à l'acheteur plusieurs centaines de livres. Pour parer à cette abus, on se propose d'amender le règlement pour que la pesée ne se fasse qu'après la vente.

COMITÉ DU CHEMIN ÉLECTRIQUE

Le maire avait ordonné de convoquer le comité du chemin électrique pour hier après-midi, mais par un oubli de la part d'un commis, les avis ont été envoyés aux membres du comité de la fermeture de bonne heure des restaurants; conséquemment, les membres du comité n'ont pu se réunir. Le maire a dit qu'il appellerait une assemblée pour aujourd'hui, autrement elle ne pourra avoir lieu cette semaine. Les affaires qui obligent la convocation de ce comité sont les demandes de la compagnie du chemin électrique pour obtenir son droit de passage sur la voie.

LES DÉPENSES DE CETTE ANNÉE

Les comités préparent actuellement leurs estimées des dépenses pour l'année courante et bien qu'il y ait augmentation dans les dépenses, il n'y a pas dans les recettes. Les appropriations sont toujours basées sur le revenu de l'année précédente et ne peuvent le dépasser. Il y a eu une diminution de \$115,000 en 1892 causée par la réduction de la taxe d'eau; quant à cela, les recettes ont excédé de \$18,000 les revenus de l'année dernière. Le revenu, actuel pour 1892 a été de \$2,458,000 contre \$2,440,000 en 1891. Le montant des dépenses l'année dernière s'est élevé à \$2,000,000. Tout l'argent voté l'année dernière a été dépensé, ainsi que les demandes de différents comités seront moindres en 1893 qu'en 1892.

COMITÉS

Le comité de la police doit s'assembler, cet après-midi, à 3 h. Les comités des chemins aura une assemblée demain, à 8 h. Le comité des échevins aura une séance ce matin pour entendre la délégation des Chevaliers du Travail. A propos du bureau de la Grande Hermine, les échevins ont décidé, hier, de voter un bon de \$500 pour venir en aide à ce bureau. Aujourd'hui, les Chevaliers demandent qu'il leur soit versé la somme.

L'échevin McBride a proposé de leur payer les \$500 par montants de \$10 par semaine.

Les Chevaliers demandaient immédiatement le paiement en entier, pour pouvoir combler le déficit de deux cents piastres du bureau, montant dépensé durant l'hiver pour tenir le bureau ouvert.

Le comité aimait mieux payer dix piastres par semaine. Les membres de la délégation, après s'être consultés entre eux, ont accepté l'offre du comité et le bureau retirera dix piastres par semaine; les semaines écoulées depuis le 1er janvier comprises.

Le premier paiement se fera samedi, le 18 courant.

Les ouvriers ne paieront aucun argent pour se procurer des places, mais l'État chargé une légère rétribution à ceux qui s'adresseront aux bureaux pour avoir des employés.

LES ECOLES CATHOLIQUES

Assemblée importante, hier soir

L'assemblée régulière de vendredi dernier n'ayant pas abouti faute de quorum, les commissaires se sont réunis, hier soir, à l'Académie du Plateau, pour y expédier les affaires courantes. Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est fait lecture d'une requête de la paroisse de Saint-Joseph-François, dirigée par les Frères des Ecoles Catholiques. Ces messieurs demandent d'être placés sur le même pied que les professeurs des écoles laïques de cette ville. Demande renvoyée au comité des écoles.

Le frère directeur de l'école St-Bridgid demande la permission d'ouvrir une deuxième classe.

Demande accordée.

Une lettre de M. Wm. Tector, de St-Lambert, offrant de fournir gratuitement et durant un an à compter du premier de mai prochain, 1000 livres de brouillon à l'usage des élèves et assemblées aux écoliers transmissibles; mais à la condition de n'accepter aucune autre espèce de fournitures d'école portant annonce durant toute la durée de ce contrat.

Cette proposition est acceptée.

Une lettre de M. Vincent demandant la permission de se servir de la salle de récréation de l'école Champlain pour leurs assemblées bi-mensuelles.

Consentement donné à cette demande.

Les commissaires adoptent ensuite le rapport du comité des travaux et décident conformément à ce rapport: 1. De construire une école pouvant contenir 15 classes et qui sera érigée sur le terrain de la succession Devine, à l'encoignure des rues St-Hubert, Milgromne et St-Christophe. Architecte, M. Haynes.

2. L'école Sarsfield, sur la rue Centre, de la paroisse St-Charles, sera agrandie de manière à en augmenter le nombre de la population de cette localité, qui augmente rapidement. Cette école agrandie devra contenir 12 classes.

3. On fera des modifications à l'Académie Commerciale de manière à y placer des lieux d'aisance suffisants aux besoins des élèves.

On adopte un rapport du comité des finances recommandant une nouvelle émission d'obligations au montant de \$30,000 à 4 p. c. afin de faire face aux dépenses que vont entraîner la construction de la nouvelle école sur le terrain Devine, l'agrandissement de l'école Sarsfield et autres travaux qui seront reconnus indispensables.

La balance établie au bilan de février dernier a été, après vérification, l'approbation de l'auditeur, M. Theault et est déposée devant le Bureau pour examen.

On ordonne le paiement de quelques comptes et le Bureau ajourne au 20 vendredi du mois prochain.

BOARD OF TRADE

Diverses résolutions

Il y a eu, hier après-midi, sous la présidence de M. W. V. Ogilvie, réunion des membres du Board of Trade, à laquelle assistaient MM. Jas. A. Cantlie, Edgar Judge, R. M. Esdale, Frank J. Hart, D. J. Lockery, John B. McLean, J. D. Holland, Chas. F. Smith, Jas. Williams.

La résolution suivante, exprimant les vœux des membres du Board of Trade, a été lue et approuvée:

Aux honorables membres du conseil de ville, Messieurs,

Les membres du Board of Trade de Montréal protestent contre la décision du bureau de santé, accordant pour une période de temps considérable et à un taux très élevé, le contrat des vidanges de la ville; ce contrat devant coûter à la ville cent cinquante pour cent de plus que les dépenses encourues par la ville pour la même œuvre; surtout l'opinion des membres du Board of Trade, l'ouvrage devrait être entrepris et exécuté par la corporation; le conseil de ville devrait prendre les mesures nécessaires pour doter Montréal d'incinérateurs, et en choisir au plus tôt le site; les dits incinérateurs devraient être construits d'après les dernières améliorations et suivant les plans adoptés par d'autres villes où ils fonctionnent avec efficacité, surtout tels que ceux qui ont été adoptés par la Grande-Bretagne.

En attendant que votre conseil prenne en sérieuse considération ces idées et suggestions, nous soumettons le tout à l'échevin Hurler, président, et aux autres membres du comité des finances, nous demandons vos dévoués, etc.

LES MEMBRES DU BOARD OF TRADE, Montréal.

On a aussi lu la lettre de l'honorable T. C. Casgrain, procureur-général, relative à la révision du code de Procédure civile. M. Casgrain a fait toutes les suggestions qu'on désire lui proposer, promettant toute l'attention possible aux idées qui lui seront soumises.

LA RÉVOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ENSEUITE

La résolution suivante a été ensuite lue:

Résolu: Que le conseil du Board of Trade a appris avec regret la mort de M. W. C. Munderloh, second vice-président du Board; que, durant les quelques années qu'il a passées à Montréal, M. Munderloh a su se créer la plus solide et la plus respectueuse considération de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître, et qu'il a été un dévoué et dévoué, le Board of Trade perd un de ses membres les plus dévoués; que les membres du conseil assistant en corps aux funérailles de M. Munderloh.

La résolution suivante a été ensuite lue:

Résolu: Que le conseil du Board of Trade a appris avec regret la mort de M. W. C. Munderloh, second vice-président du Board; que, durant les quelques années qu'il a passées à Montréal, M. Munderloh a su se créer la plus solide et la plus respectueuse considération de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître, et qu'il a été un dévoué et dévoué, le Board of Trade perd un de ses membres les plus dévoués; que les membres du conseil assistant en corps aux funérailles de M. Munderloh.

COUR DE POLICE

Ce matin, ont comparu en cour de police les neuf individus arrêtés dernièrement et qui font partie de la bande de la rue Jacques-Cartier. Antoine Desrosiers, André Mainville, Médéric Moquin, Félix Normandin, William Blais et Alphonse Brault, ont été condamnés à six mois de prison chacun. Joseph Plouffe n'a pas encore été condamné, un témoin dans la cause reste à interroger.

Le juge Desrosiers, le gamin accusé de vol de sacs de farine dans un char, a été condamné à \$5 d'amende ou 10 jours de prison.

Augustin Guillemette, journalier, a été arrêté par le constable Lambert; il est accusé d'avoir gravé sur sa ceinture, l'Alphonse Lacoube. L'enquête se poursuit.

AU RECORDER

Le Recorder a de la besogne depuis quelques jours. Il avait 30 noms ce matin sur la liste.

Louis Lachapelle, journalier, 38 ans, rue Beaudry, a été arrêté hier à 5 heures par le constable Desautels; il était ivre et cherchait querelle à tous les passants. Il a été condamné à \$5 ou 10 mois.

Joseph Harnois, 20 ans, journalier, rue Montcalm, étant ivre à 7 heures du soir sur la rue Montcalm. Il a été emmené au poste par les constables Lebeuf et Desjardins et condamné à 10 mois de prison et \$5 ou 2 autres mois.

Edouard Dourcay, 49 ans, cordonnier, de St-Henri, a bu hier plus que de raison et a fait un tapage épouvantable à 7 heures rue Montcalm.

Les constables Lebeuf et Desjardins ont caliné ses nerfs en l'emmenant et ce matin il a été condamné à \$3 ou 10 jours de prison; de plus il devra fournir un cautionnement personnel de \$50 pour garder la paix ou faire un mois.

Patrick Collins, 21 ans, conducteur, et James Russell, plombiers, ont été trouvés ivres hier après-midi, à 3 heures, rue St-Jacques. Les constables Laroque les ont arrêtés et ce matin, ils ont été condamnés à \$5 ou 10 jours.

Une vieille Irlandaise du nom de Bridget Craveu, trouvée ivre sur la rue St-Paul, par le constable Harley, à 4 heures après-midi, a été condamnée à 1 mois de prison et \$5 ou 2 autres mois.

Les constables Murphy et Gravel ont arrêté hier rue Peel, vers 5 h. 45, les nommés Wm Douglas, 30 ans et James Gammon, 35 ans, pour flânerie; ils sont condamnés chacun à \$5 ou 10 mois.

Pour les rhumes subits, la diphtérie et autres maladies de la gorge, il n'y a pas de remède plus efficace ni plus puissant que le Pain-Killor de Davis. Il guérit infalliblement le rhume, la toux, la grippe, les maux de gorge, les éternuements et toutes sortes de rhumes. C'est le remède le moins dispendieux et le plus avantageux que l'ait jamais été offert au public. Seulement 25 cts pour une grosse bouteille de deux onces.

Mgr Albert Pascal au cercle Ville-Marie

Conférence de M. le Recorder De Montigny

Mgr Albert Pascal, évêque de Monoporis et vicaire apostolique de la Saskatchewan a été prié par M. l'abbé Hébert, son supérieur, de présider la conférence de M. le Recorder de Montigny, qui se tiendra au cercle Ville-Marie, vendredi, le 17 courant.

Mgr Pascal a fait ses études ecclésiastiques au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre il fut envoyé en 1874, aux Terribles du Nord-Ouest, et y exerça le saint ministère comme simple missionnaire jusqu'en 1881, où il fut nommé évêque.

La conférence de la prochaine séance du Cercle Ville-Marie, sera donnée par M. le Recorder de Montigny sur "La question sociale". On ne sera admis à cette séance que sur présentation d'une carte.

LE CONSUL D'ALLEMAGNE

Résolutions de condoléances

Le drapeau flotte toujours à mi-mât sur l'hôtel de ville, à l'occasion de la mort de M. Munderloh, consul d'Allemagne à Montréal.

Les membres du corps consulaire se sont réunis hier après-midi, ont tenu une assemblée sur le terrain des salles du consulat des États-Unis, sous la présidence de M. Knapp.

M. Hermann, consul du Danemark, agissait comme secrétaire.

Les consuls présents, étaient messieurs: Charles Knapp, consul général des États-Unis.

D. A. Ansell, consul général du Mexique.

George P. Day, consul général du Chili.

Donnell E. O. Henshaw, consul général de la République Argentine.

J. C. Alves, de Lima, consul général du Brésil.

S. Beverly Howard, consul de Hollande.

D. Anderson, consul de Hawaï.

E. A. Routly, consul du Portugal.

Casimiro Martorel, consul de l'Espagne.

Hermann H. Wolff, consul du Danemark.

Auguste Girard, vice-consul de France.

D. Connelly, vice-consul de Suède et Norvège.

E. G. Sandreuter, vice-consul de Suisse.

M. Gorman, vice-consul des États-Unis.

En prenant le fauteuil présidentiel le consul Knapp expliqua le but de l'assemblée et rendit un juste tribut à la mémoire de M. Munderloh.

M. Ansell, consul général du Mexique proposa ensuite, appuyé par le colonel Henshaw, consul de la République Argentine, la résolution rédigée comme suit: "Que les membres du corps consulaire de Montréal désirent exprimer leur plus profond regret de la mort de M. Wilhelm Christian Munderloh, consul de l'empire d'Allemagne et désirent proclamer que M. Munderloh, pendant son séjour à Montréal, a été un homme digne, à tous égards, d'être considéré comme un des citoyens de la ville de Montréal."

Proposé par M. Howard, consul de Hollande, et appuyé par M. Martorel, consul d'Italie, que tous les consuls de la ville de Montréal assistent aux funérailles et que le drapeau soit hissé à mi-mât sur tous les édifices occupés par les consulats.

COMMIS INFIDELE

MM. J. C. Wilson et Cie, fabricants de papier de la rue Craig, employaient depuis plusieurs années, en qualité de teneur de livres, un nommé Henry Gilbert, âgé de 27 ans et demeurant rue Durocher.

Ce jeune homme avait déjà soustrait une fois auparavant à ses patrons une somme de \$12, mais ceux-ci, sur la promesse que leur fils employé de son bien conduire à l'avenir, consentirent à le garder chez eux. Loin de reconnaître les bons procédés de ses patrons, Gilbert profita de la confiance qu'il avait su leur inspirer pour commettre différents vols à leur préjudice. C'est ainsi que plusieurs clients ayant versé entre ses mains divers comptes s'élevaient à \$108.51, il omit d'entrer ces versements dans les livres et garda l'argent.

Mais tout à une fin: M. Wilson et Cie s'aperçurent des détournements et confirent, quoi qu'il regret, l'affaire entre les mains du détective Robinson qui arrêta le voleur à 4 h. hier après-midi. Il a comparu ce matin devant le juge Desrosiers, qui l'a condamné à un an d'emprisonnement.

Trouvaille

Le constable Lacroix a en sa possession un trousseau de clés qui a été trouvé sur le Champ de Mars. La personne qui l'a perdu peut le réclamer à la station centrale de police.

Reconnaissance

Le chef Benoît a reçu hier un chèque de \$50 de la corporation de Laprairie en reconnaissance des services rendus par la brigade. Ce montant sera affecté au Fonds de Bienfaisance des Pompier.

Payer ses taxes

James Carl, un colporteur juif, a été arrêté hier pour avoir négligé de payer la taxe de quarante piastres imposée par le gouvernement.

Le Recorder l'a condamné ce matin à \$20 ou 2 mois.

Juif dévalisé

La police a été avertie qu'un petit juif qui vendait des journaux rue St-Etienne, a été attaqué par deux autres gamins qui l'ont battu et ont ensuite coupé la poche de son pantalon, renfermant \$2 en argent, produit du travail de la matinée.

Pas assez de place

Le bureau provincial, nommé relativement à l'exposition de Chicago, s'est assemblée, avant-hier, et s'est plaint de ce que l'espace réservé à la province de Québec sur les bords du lac Michigan n'était pas assez considérable.

Échevins explorateurs

Les échevins Robert, Dubuc et M. Brunet, actuellement en voyage à la Floride, ont fait parvenir à M. Ernest Lavigne un serpent à sonnettes mesurant six pieds et demi, qui sera exposé au Jardin Zoologique du Parc Sohmer.

Corporation des Étudiants de Montréal

Nous avons annoncé il y a quelques jours, le projet conçu par M. le comte G. de Vossieux de réunir en corporation les étudiants des diverses facultés de cette ville, à l'effet de leur donner une éducation et de leur fournir une récréation.

Nous apprenons aujourd'hui que les officiers des trois universités de Montréal se réunissent demain pour entendre une dernière lecture des statuts et fixer le jour d'une réunion générale des étudiants.

On peu se procurer toutes les nouveautés en toilettes façonnées, chez S. Carsley.

ACCIDENT FATAL

Tué par les chars

Un accident, dont les suites ont causé la mort d'un homme, est arrivé hier après-midi, à la traversée du Grand-Tronc, rue Wellington. On aperçut un jeune homme sur le marche-pied d'un train en mouvement, lorsque tout-à-coup ces pieds glissèrent, et il tomba à la renverse et les roues lui passèrent sur les jambes. Ses deux jambes ont été affreusement mutilées.

On manda la voiture de l'hôpital Général et à son arrivée à l'hôpital, il donna le nom de John Liddle, âgé de 22 ans, demeurant à Montréal, L'expectation de la jambe droite au-dessus du genou, et celle de la jambe gauche au-dessus de la cheville ont été jugées nécessaires.

Le blessé n'a pu supporter ces emputements et il est mort vers quatre heures, ce matin.

PERSONNEL

Sont parents à l'Hôtel Riendeau: J. P. Parent, P. J. Jérôme; J. P. Pollet, J. Rivière, du Loup; P. Pleau, Trois-Rivières; Joseph Filion et femme, Ottawa; E. Dubord, Québec; E. Lamarche, St-Yacinthe; F. Pritchard, Ottawa.

Action en dommages

M. Juteau, manufacturier de Saint-Louis du Mile-End, a pris une action en dommages de \$5,000 contre M. Cauchon, de cette ville.

Plus de types

M. Reilly, instructeur des imprimeurs du gouvernement qui composent sur le linotype, à Ottawa, est retourné à New York. Cet expert sur la machine à composer montait 37,000 ems bavier en 5 heures, soit l'ouvrage de 5 hommes à la case.

Un nouveau coadjuteur

Il est rumeur dans les cercles ecclésiastiques que Mgr Taché a demandé un coadjuteur à la cathédrale de Montréal. O.M.I., directeur du séminaire de Théologie, à Ottawa, sera élevé à cette dignité. Le Révé P. Langevin n'est âgé que de 37 ans, mais ses talents remarquables l'ont déjà recommandé à l'attention de ses supérieurs.

Cultivateur dans l'embarras

Un cultivateur, nommé Joseph LeFebvre, de Laprairie, a eu des démêlés avec la justice à Montréal. Il a été amené devant les tribunaux correctionnels, hier, sur l'accusation de vente de mauvais foie. C'est M. Maybury qui a porté plainte.

Soit procès est remis au 17 courant. Il paraît qu'il y en a beaucoup de gens qui trompent le public en faisant leurs marchandises. Gare à eux.

Chemin de fer Montréal et Sorel

L'assemblée annuelle des actionnaires du "Montréal et Sorel", a eu lieu hier après-midi, au M.M. sur le chemin de fer. Les directeurs: J. N. Armstrong, T. T. Turnbull, R. Préfontaine et S. G. J. Fosbrooke.

A l'assemblée des directeurs tenue immédiatement après celle des actionnaires, M. M. N. Armstrong et T. T. Turnbull ont été élus président et vice-président, et M. H. Watson, secrétaire-trésorier.

Accident sur la glace

L'autre jour, Evariste Laberge, conducteur de malle entre Châteauguay et Caughnawaga, a noyé son cheval et perdu sa voiture, une robe de voiture et un sac de farine appartenant à J. A. Durocher, marchand de Châteauguay. Tout a disparu sous la glace. Il a pu sauver le sac de farine sans difficulté, car lui-même a failli perdre la vie. Il pouvait y avoir de quinze à vingt pieds d'eau à l'endroit où l'accident est arrivé.

L'étude de la médecine

Cette année, l'examen pour admission à l'étude de la médecine aura lieu le 4 mai à Montréal et à Québec le 21 septembre.

Les examinateurs seront: M. H. A. Howe, L. L. D., J. C. K. Lallumme, S. T. D. H. Walters, B. A., et le professeur C. A. Filster.

Les secrétaires du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, ont décidé, hier, de faire aspirants, le programme des matières de l'examen du "Brevet". Les porteurs de degrés académiques n'ont qu'à présenter leurs diplômes et à payer l'honoraire d'inscription aux registres du Collège.

Deux fils moqués

Un nommé James Lynch, journalier âgé de 21 ans, demeure avec sa mère, rue Ottawa, mais c'est un paresseux qui ne travaille pas et boit continuellement. Sa mère a dû le faire arrêter à 9 heures hier soir, par les constables Curran et O'Connor; il était ivre et ne se souvenait de rien. Le Recorder l'a condamné à 1 mois et \$5 ou 2 autres mois.

Le constable Beattie a arrêté à 11 heures hier soir un nommé Sven McShane, journalier, âgé de 40 ans, demeurant rue Bourgeois; cet individu a une ceinture d'acier et deux coups de poing. Il ira passer 2 mois chez Vallée et il devra, de plus, fournir un cautionnement personnel de \$100 et un autre de \$50 avant de sortir de prison.

Les Pilotes du St-Laurent

John Lewis, le pilote indien de Saint-Régis, a demandé au département de la marine un certificat l'autorisant à piloter les navires entre Montréal et Kingston et lui a été répondu que quoique le département ait toute confiance en lui, il est d'une compétence absolue comme pilote entre les ports désignés, il est impossible de lui accorder un certificat, de telle sorte qu'il ne pourra pas se faire reconnaître comme pilote de certains districts définis et aucune d'elles n'ayant juridiction entre Kingston et Montréal.

M. Lewis a présenté des certificats de qualification de M. G. A. Greene et du capitaine O. Gillespie, de Cornwall, déclarant qu'il avait servi comme pilote entre Kingston et Québec et que ses services avaient été satisfaisants.

Fin d'une fêta

C'était fête hier, paraît-il, chez William et Elizabeth Livestone, ruelle Richardson et, en gens qui font bien les choses, il avaient invité des amis. Or, au milieu d'un dîner, le dîner s'est arrêté et d'après tout le monde était ivre et se cognait ferme, la police fit irruption dans la maison et emmena les tapageurs au violon. Le sergent Huon et les constables Corbett, Hillman, Bourgeois et Langevin ont eu toutes les peines du monde à les déborder.

Ils ont défilé ce matin devant le recorder, les époux Livestone ont été condamnés à \$10 ou 1 mois chacun et Hugh McVay, 22 ans, charretier, rue des Communes, James Sheen, 40 ans, journalier de la Côte St-Paul et Alfred Lamand, 28 ans, hôtelier de la rue St-Patrice ont été condamnés à \$5 d'amende ou 15 jours. Voilà une nocce qui coûte cher.

On peu se procurer toutes les nouveautés en toilettes façonnées, chez S. Carsley.

Aurons-nous la Grippe?

On redoute, et non sans raison, pour le mois des fêtes, les épidémies de grippe, une nouvelle épidémie de grippe. Hâtions-nous de dire qu'elle n'est pas redoutable pour les personnes qui recourent, dès les premiers symptômes, à l'emploi persévérant du Baume Rhumal le célèbre spécifique français contre la grippe.

A TRAVERS LA VILLE

M. H. Mithal a offert un magnifique souper aux officiers Canadiens de l'association des mécaniciens stationnaires, samedi soir.

Le terme de la Cour d'Appel s'est ouvert hier matin. Il y a 29 causes inscrites sur le rôle, dont 21 de la campagne.

Les docteurs C. F. Martin et D. U. Smith, ont envoyé leur démission comme médecin de l'hôpital Général.

Une séance en l'honneur du patron des Irlandais sera donnée vendredi prochain à la salle Fraser, par la compagnie Adelphe.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Canada Paper Co. a eu lieu hier à leurs bureaux 582 rue Craig. M. Thomas Logan a été élu président et M. J. C. Young, secrétaire-trésorier.

Le concert des aveugles aura lieu le 12 avril à la salle Windsor.

L'assemblée mensuelle pour la protection des femmes et des enfants a eu lieu hier. On a vu des remerciements à M. Marshall, officier de la compagnie, pour le succès qu'il a remporté.

Une assemblée spéciale des jeunes gens catholiques a été tenue dimanche à leurs salles. L'arrangement définitif pour le jour de la St-Patrice ont été complétés.

L'assemblée régulière des pompiers vétérans, a eu lieu, hier soir, à la station, rue Craig, M. Wm Cunningham, président.